

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي <i>African Commission on Human & Peoples' Rights</i>		UNIÃO AFRICANA <i>Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples</i>
48, Kairaba Avenue, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220)4402 962, 4377721 – 23; Fax: (220)4400 764 E-mail: achpr@achpr.org ; Web: www.achpr.org		

Référence : ACHPR/OS/44/NGO/EM
Date : 28 septembre 2008

Institutions nationales des droits de l'homme et des peuples en Afrique

INVITATION A LA 44^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DU 10 AU 24 NOVEMBRE 2008

J'ai l'honneur d'inviter les institutions nationales des droits de l'homme et des peuples (INDH) à la 44^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, prévue à **Abuja, Nigeria, du 10 au 24 novembre 2008**.

Le Projet d'ordre du jour de la Session est ci-joint.

Comme d'habitude, les frais de voyage et d'hébergement relatifs à la participation du/des représentants des institutions nationales des droits de l'homme et des peuples seront à la charge de leurs institutions respectives.

Vous pourrez trouver les informations relatives aux hôtels disponibles et **comment procéder aux réservations** dans la note d'information aux participants, sur le site web de la Commission africaine www.achpr.org.

Il est fortement recommandé aux participants **d'obtenir leurs visas avant de quitter leur pays**. Toutefois, pour ceux qui n'ont pas de représentation diplomatique en République fédérale du Nigeria dans leur pays, des visas leur seront délivrés à leur arrivée à l'Aéroport international Murtala Mohammed ou à d'autres points d'entrée, sur présentation de leur lettre d'invitation à la Session.

Il est fortement recommandé aux participants de faire les vaccinations nécessaires et de voyager avec leur carnet de vaccination.

Le formulaire d'inscription préliminaire ci-joint devrait être rempli et retourné au Secrétariat de la Commission africaine à Banjul, en Gambie, au plus tard le **20 octobre 2008**.

Les participants qui souhaitent contribuer par des articles ou intervenir sur des points de l'ordre du jour devraient en informer à l'avance le Secrétariat de la Commission africaine et soumettre leurs articles/contributions au plus tard deux (2) semaines avant le début de la Session.

En attendant avec impatience de vous voir à Abuja, je vous prie d'accepter l'expression de mes salutations sincères.


Dr Mary Maboreke

Secrétaire de la Commission Africaine

